



CCTP
Marché n°265013

**Réfection salle de
plonge et atelier**

**LOT N°1 RESINE ET
SOL**

Crous Lorraine

SOMMAIRE

<i>CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES</i>	3
<i>Objet de la présente opération</i>	3
<i>Consistance des travaux</i>	3
<i>CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</i>	3
<i>Caractere non limitatif du c.c.t.p</i>	3
<i>Articulation du present document</i>	3
<i>Documents techniques contractuels</i>	3
<i>Normes francaises</i>	3
<i>OBSERVATIONS GENERALES</i>	4
<i>Connaissances des lieux</i>	4
<i>Implantations</i>	4
<i>Remise en état du terrain en fin de travaux</i>	4
<i>Obligation de l'entrepreneur</i>	4
<i>Prestation</i>	4
<i>Offre</i>	5
<i>PRESCRIPTION GENERALE TOUS CORPS D'ETAT</i>	5
<i>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES</i>	7
<i>Règlementation</i>	7
<i>Choix des produits</i>	7
<i>Passage de canalisation</i>	7
<i>Joints de fractionnement</i>	7
<i>Joints entre deux sols différents</i>	7
<i>Coloris</i>	7
<i>Primaire et produit de lissage</i>	7
<i>Colles</i>	8
<i>Clauses environnementales des produits utilises</i>	8
<i>Nettoyage de chantier</i>	8
<i>Evacuation des gravats</i>	8
1.0 – DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
<i>1.0.1 – PREPARATION DES SOLS</i>	8
<i>1.0.2 – RESINE DE SOL</i>	8
<i>1.0.3 – Localisation</i>	11

CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

Objet de la présente opération

La présente entreprise a pour objet l'exécution des travaux de sol à réaliser dans le cadre de la rénovation de la plonge du restaurant universitaire à Longwy ainsi que le sol des ateliers du restaurant universitaire vélodrome à Vandoeuvre.

Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

- La dépose des sols existante
- La préparation des sols
- La fourniture et pose d'une résine avec remontée en plinthes

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Caractere non limitatif du c.c.t.p.

Le C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux et leur mode d'exécution, il n'a aucun caractère limitatif.

En conséquence, il demeure contractuellement convenu que, moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement ou servant de base au marché, l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages de son lot, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes contractuellement réputées et connues.

Articulation du present document

Le présent document est présenté et articulé comme suit :

- clauses et prescriptions générales,
- prescriptions techniques particulières,
- Description des travaux et de position.

Les "clauses et prescriptions générales" énoncées ont un caractère général et elles demeurent implicitement applicables dans le cas de "variante" ou d'ouvrages modifiés le cas échéant.

Les différents chapitres ci-dessus du présent document ont un caractère complémentaire et l'entrepreneur ne pourra, en cas de divergences éventuelles, les opposer entre eux.

Documents techniques contractuels

L'entrepreneur devra, dans l'exécution des prestations du présent lot, se conformer strictement aux clauses, conditions et prescriptions de documents techniques, et plus particulièrement de ceux énumérés ci-dessous :

Normes francaises

Normes françaises pour le bâtiment, à savoir :

- normes homologuées
- normes enregistrées
- normes expérimentales applicables aux travaux du présent lot.

Ces normes ne sont pas nommément désignés ici, l'entrepreneur étant réputé connaître toutes les normes concernant les ouvrages et les matériaux entrant dans les ouvrages de son lot, ainsi que toutes les autres normes applicables pour les travaux dont il a la charge.

OBSERVATIONS GENERALES

Connaissances des lieux

L'entrepreneur est réputé par le fait de sa soumission, avoir une connaissance parfaite des lieux et terrains où doivent être réalisés les travaux.

En particulier, il devra procéder à toutes les investigations nécessaires qui lui permettront d'estimer en toute connaissance les travaux lui incombant.

Implantations

L'entrepreneur sera tenu de procéder à la vérification des plans remis avant tout commencement des travaux. En cas d'erreurs ou de fausses implantations tant en plan qu'en altitude, l'entrepreneur en sera tenu pour responsable, quelle qu'en soit la cause, et il devra tous travaux d'adaptation nécessaires.

Remise en état du terrain en fin de travaux

Pendant toute la durée des travaux, les gravois et autres décombres en provenance des travaux devront être évacués à la décharge publique au fur et à mesure.

En fin de travaux pour la réception, l'ensemble du chantier et de ses abords devra être parfaitement nettoyé, tous les gravois, décombres, résidus de chantier, etc.. seront évacués dans un centre de tri approprié

Obligation de l'entrepreneur

L'entrepreneur s'oblige à fournir une prestation :

- totalement terminée et en parfait état d'achèvement,
- conforme aux réglementations en vigueur, aux normes, aux documents techniques et aux règles de l'art.

Il convient de signaler que les définitions techniques du présent document n'ont pas un caractère limitatif ; que l'entrepreneur devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires à l'achèvement complet de son lot, qu'il appartient donc à l'entrepreneur de vérifier toutes valeurs ou prescriptions portées dans le présent document et de faire valoir ses observations éventuelles avant passation des marchés.

L'entrepreneur devra connaître l'ensemble du dossier d'appel d'offres T.C.E. afin d'évaluer les sujétions qu'il sera susceptible de rencontrer dans l'exécution de son ouvrage ainsi que les limites de prestations.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer d'erreurs ou d'omissions sur plans et descriptif techniques, ni justifier une limitation des prestations relevant de son corps d'état ou une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur garantit le Maître de l'Ouvrage contre toutes actions et poursuites qui pourraient lui être intentées au sujet du matériel ou des procédés utilisés dans l'installation.

Prestation

La prestation comprendra notamment :

Notes de calcul et de sélection des matériels auxquelles seront jointes :

- a) les documentations des fournisseurs pour approbation avant commande,
- b) les éléments graphiques : schémas, épures, plans d'exécution et de fabrication avec toutes indications de montage pour approbation avant exécution.

Lorsque les travaux relatifs au présent lot ont une incidence sur les ouvrages des autres lots, l'entrepreneur fournira avant le début des travaux des lots concernés les plans, croquis relatifs aux contraintes sur ces lots (réservations, aménagements divers, etc...)

- La fourniture, l'emballage et le transport, la manutention et la pose de tous les matériels et matériaux, neufs et en parfait état, nécessaires à l'achèvement complet des ouvrages et installations, la protection de ceux-ci en cours d'exécution des travaux, ainsi que leur nettoyage avant leur mise en service,

- L'évacuation des gravats, chutes, etc...,
- La mise en service, les réglages et mises au point,
- les contrôles, épreuves et essais de réception :
- vérifications de conformité,
- essais de fonctionnement,
- contrôle de performances garanties.

Trous / scellements / Raccords

D'une façon générale, pour tous les entrepreneurs participant à l'aménagement de l'ouvrage, les trous nécessaires pour le passage des canalisations ou les scellements seront réalisés par chaque corps d'état intéressé.

Tous les scellements et saignées, etc..., seront dûs par les entrepreneurs, chacun en ce qui le concerne, et les raccords seront à leur charge.

Les scellements et saignées dans les menus ouvrages seront faits avec les précautions qui s'imposent afin de ne pas porter préjudice à la solidité du bâtiment.

L'entrepreneur sera entièrement responsable des dégâts qu'il aura pu occasionner.

Les scellements, raccords seront exécutés avec le plus grand soin dans le matériau du mur ou plancher concerné.

Tout travail ne donnant pas entièrement satisfaction sera refusé et l'entrepreneur responsable en supportera toutes les conséquences.

Offre

Les travaux prévus au présent programme sont régis par les pièces jointes aux marchés, selon les termes du Cahier des Clauses

Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Tous les prix unitaires et forfaitaires indiqués par les entreprises tiendront compte des sujétions imposées par ces pièces.

La manière de présenter les offres est définie au "Cadre de Décomposition du Prix global et Forfaitaire".

PRESCRIPTION GENERALE TOUS CORPS D'ETAT

Concernant l'étude et l'exécution des travaux :

Les entreprises sont tenues de :

Avant la remise des offres :

- avoir pris une parfaite connaissance des plans, ainsi que de l'ensemble des pièces écrites du dossier d'appel d'offres et de tous les documents officiels auxquels ces pièces peuvent se référer,
- tenir compte de toutes les sujétions afférentes à la situation et à l'état actuel du terrain et du bâtiment et de ses mitoyennetés,
- se rendre compte des difficultés d'accès et de circulation des véhicules, du stockage du matériel et des approvisionnements d'alimentation en eau électricité, etc..., d'installation et d'exploitation du chantier et en tenir compte dans leur proposition,

- prévoir les moyens (personnel, matériel) suffisants pour que l'exécution de leurs prestations entre dans le cadre des délais généraux impartis,
- prévoir l'exécution, dans les règles de l'art, de tous les travaux de leur profession, nécessaires au complet achèvement de l'ouvrage et au parfait fonctionnement des installations,
- signaler au Maître d'Oeuvre les anomalies, omissions ou imprécisions qu'elles auraient pu déceler dans les différents documents du dossier d'appel d'offres,
- prévoir les trous, scellements, implantations, réservations, etc..., la valeur de ces percements et réservations devra être incluse dans le prix de l'ouvrage, aucune plus-value ultérieure ne sera accordée.

Avant la mise en oeuvre :

- s'assurer sur place de la possibilité de respecter les cotes des plans et les prescriptions du C.C.T.P.,
- provoquer de la part du Maître d'Oeuvre la production de tous les renseignements, plans ou croquis de détails nécessaires à la réalisation de leurs prestations,
- soumettre, obligatoirement, à l'approbation du Maître d'Oeuvre, tous les changements notables qu'elles envisagent d'apporter aux spécifications et plans du dossier d'appel d'offres,
- remettre à l'approbation du Maître d'Oeuvre, à une date que celui-ci aura définie, tous les croquis et plans de distribution et d'exécution de leurs ouvrages avant de passer à leur réalisation,
- veiller, avant l'exécution des travaux, à ce que les plans d'exécution aient été approuvés par le Maître d'Oeuvre ; la production de ces documents étant une affaire de pure coordination entre les entreprises, ne pourra faire en aucun cas l'objet d'une prolongation des délais de démarrage et d'exécution des travaux,
- remettre au Maître d'Oeuvre tous les renseignements exacts nécessaires à l'établissement du planning général,
- faire le nécessaire auprès des autres corps d'état pour obtenir en temps utile, les documents indispensables aux études et à l'exécution.

En cours de travaux :

- informer le Maître d'Oeuvre, en temps utile, de tout retard prévisible dans l'exécution de certaines de leurs activités par suite de défauts d'approvisionnement, retard dans l'intervention d'autres corps d'état, engin ou matériel accidenté, manque d'informations techniques, de détails, de plans, etc,
- pouvoir présenter, à la demande du Maître d'Oeuvre un certificat ou une facture de leur fournisseur, garantissant que le choix des matériaux et fournitures sont bien conformes aux prescriptions du devis descriptif,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer la parfaite conservation des matériaux et fournitures tant avant qu'après leur mise en oeuvre, donc pouvoir répondre de leur état et de l'absence de défauts cachés,
- prendre toutes dispositions en ce qui concerne les éléments cachés (canalisations encastrées, etc) pour éviter tout dommage à ce niveau suite de scellements, spitage, etc).

En fin de travaux :

Remettre au Maître d'Oeuvre les dossiers d'ouvrages exécutés en 2 exemplaires et 1 CD les documents suivants :

- leurs plans d'exécution conformes aux travaux réalisés,
- le listing des matériaux employés pour les travaux,
- l'attestation de conformité de pose de tous les matériaux employés (conformité par rapport au D.T.U., règles de l'art, ou prescriptions des fabricants),
- Les P.V. d'essais des matériaux qui y sont soumis,

- Les certificats de C.S.T.B. des matériaux concernés.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Règlementation

Les travaux incombant au présent lot devront plus particulièrement répondre aux normes et documents suivants.

L'entreprise doit se conformer aux lois, règlements, normes et règles syndicales en vigueur au moment de l'exécution des travaux, il conviendra de se reporter au CCAP et en particulier, les documents techniques unifiés

Les travaux devront respecter l'ensemble des règles, DTU, Normes, règles de calcul, lois en vigueur au moment de la signature du marché

Choix des produits

L'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus conviennent parfaitement à l'emploi envisagé et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura connaissance, du fait qu'il est censé connaître l'ensemble du CCTP du projet.

En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer, répondent parfaitement à la nature et à l'état des subjectiles considérés.

L'entrepreneur du présent corps d'état sera toujours responsable du choix des produits.

Passage de canalisation

L'entrepreneur devra s'assurer avant exécution d'un ouvrage que toutes les canalisations, tuyauteries et accessoires devant être encastrés ou incorporés au support sont bien en place.

Joints de fractionnement

Les joints de fractionnement sont positionnés conformément aux DTU 52.1 et cahier N° 2478 du CSTB.

En pose collée les joints sont réalisés à l'aide d'une double cornière en laiton, inox ou aluminium et d'un remplissage PVC souple.

Joints entre deux sols différents

Les joints entre deux sols de nature différentes seront traités par la pose de cornières en inox en forme de "L" scellée ou par des seuils inox fixée mécaniquement.

Les différents seuils sont définis dans le chapitre suivant

Coloris

L'entreprise devra proposer pour un même support une palette de couleurs unies

Primaire et produit de lissage

Les primaires et enduits de lissage doivent bénéficier d'un avis technique du CSTB. Ils devront être spécifiques au support.

Pour les supports béton :

Application du primaire sur la totalité du support pour traiter les microfissures et améliorer l'accrochage du ragréage.

Le primaire est de type acétate de polyvinyle acrylique ou similaire et doit être compatible avec l'enduit de lissage.

Application de l'enduit de lissage selon le classement UPEC du local un enduit de lissage P2 ou P3.

En aucun cas, un enduit de lissage n'est utilisé pour rattraper les défauts de planéité du support

Colles

La pose collée sera faite par simple ou double encollage selon les prescriptions du fabricant du revêtement de sol et faïences.

Les colles utilisées auront un avis technique, elles seront conformes aux prescriptions du fabricant du revêtement, elles seront spécifiques au support.

Clauses environnementales des produits utilisés

Les matériaux ainsi que les produits utilisés pour leur pose devront respecter les exigences de la note A+ de l'étiquette "émission dans l'air intérieur"

Les revêtements de sol devront être certifiées ecolabel Européen

Les colles ou vernis devront être classés EC1+ selon la classification EMICODE

Nettoyage de chantier

L'entreprise aura à charge le nettoyage journalier et hebdomadaire de ses zones de travail.

Il est rappelé qu'une attention toute particulière sera portée aux conditions d'exécution des ouvrages

A chaque stade de réalisation des travaux et pour la réception des ouvrages, l'entreprise devra le nettoyage de ces zones de travail

De manière générale, tous les ouvrages devront être dans un état de propreté satisfaisant, apte à être réceptionnés.

Evacuation des gravats

L'entrepreneur devra l'évacuation des déchets et gravois au fur et à mesure des démolitions y compris tous frais de transport et de déchetterie.

1.0 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.0.1 – PREPARATION DES SOLS

Travaux de démolition

L'entreprise devra la dépose de l'ensemble de la résine existant du sol de plonge, les anciens carrelages présents en dessous doivent également être déposer

Une dépose soignée devra être effectuer afin de ne pas détériorer les caniveaux de sol présent dans la salle de plonge.

1.0.2 – RESINE DE SOL

Sol multifonction étanche en résine avec finition Quartz et U4P4S

Système: **SIKA EPOXYFLOOR WP4S**

Système d'étanchéité de plancher intermédiaire directement circulaire.

Système sans solvant, sans joint, esthétique et résistant à la glissance, constitue de résines époxydiques renforcées par un tissu de verre E

Il sera utilisé dans les locaux ayant un classement jusqu'à **U4P4S**, nécessitant la mise en place d'un **système d'étanchéité directement circulaire**.

Système sous Avis Technique : **Avis Technique n° 12/14-1689-V2**

Composition des systèmes

Sika®EpoxyFloor WP4S est un système de revêtement de sol étanche directement circulaire.



Identification	Produit	Nature chimique	Epaisseur mm	Consommation Kg /m²
Primaire	Sikafloor® -169	Résine Epoxydique	~ 0,35	~ 0,35
Couche d'imprégnation	Sikafloor® -169	Résine époxydique	~ 0,8	~ 0,8
Renfort de verre	Sikagard® -Armature BX 500	Renfort de verre		~ 0,5
Couche de saturation	Sikafloor® -169	Résine époxydique	~ 0,5	~ 0,5
Saupoudrage	Saupoudrage à refus SikaQuartz 0,4-0,9 mm	Quartz naturel		~ 2 à 3
Couche de masse	Sikafloor® -169 mélange 1/1 avec du Sika Quartz 0,08-0,25	Résine époxydique	~ 1,0	~ 1,8
Saupoudrage	Saupoudrage à refus Quartz Colorés	Quartz Colorés		~ 4 à 5
Couche de fermeture	Sikafloor® -169	Résine époxydique	~ 0,6	~ 0,6
Epaisseur totale		Environ	~ 4,5 mm	

Caractéristiques du support

Le support doit posséder les résistances mécaniques minimales suivantes :

- Cohésion d'au moins 1,5 MPa en traction directe
- Résistance à la compression d'au moins 25 MPa
- Porosité à la goutte d'eau comprise entre 60 et 120 secondes

Préparation de surface

Le support doit être propre, sain, sec et avoir subi une préparation mécanique adaptée permettant d'obtenir un état de surface rugueux et débarrassé de toute partie non ou peu adhérente

Une aspiration soignée sera réalisée après la préparation de surface.

Dans notre cas, il faut bien purgé le sol en enlevant l'ancienne résine et voir pour reconstituer le support (chape P4S)

Produit adéquat SIKA /

SIKASCREED CHAPE 50

Mortier à base de liant hydraulique prêt-à-gâcher pour réaliser des chapes, micro-chapes ou formes de pentes à prise, durcissement et séchage rapides.

Application en intérieur (cf. **Avis Technique n°13/19- 1421_V2**) en rénovation sur autres revêtements :

- **locaux P4-P4S**, les anciens revêtements seront impérativement déposés

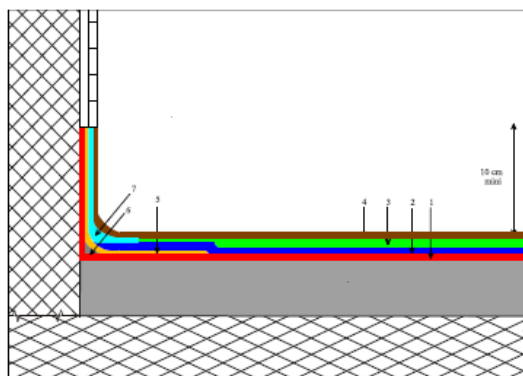
Résistances mécaniques élevées en compression et en flexion.

Délai avant pose du revêtement (à titre indicatif) :

▪ 2 jours pour un parquet ou sol résine

Pour les points singuliers

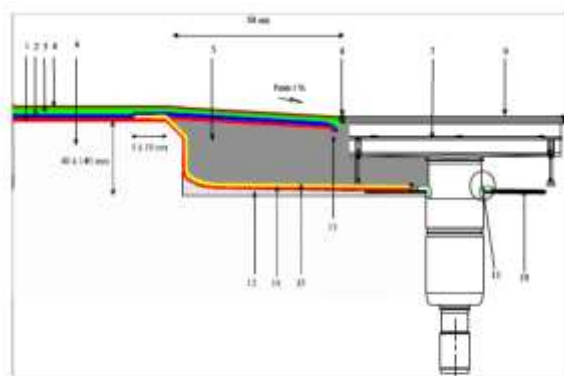
1/ Remontées en plinthes sous carrelage



- 1 Primaire
- 2 Couche de base armée
- 3 Couche de masse
- 4 Couche de surface
- 5 Couche de base armée avec remontée en vertical
- 6 Fond de gorges en Sikafloor®-280
- 7 Plinthe à gorge en Quartz color

Schéma n° 3 – Relevé en plinthe sous carrelage

2/ Traitement des siphons



- 1 Primaire
- 2 Couche de base armée
- 3 Couche de masse
- 4 Couche de surface
- 5 Sikagrout®-212 Scellement
- 6 Support
- 7 Dispositifs d'évacuation et de collecte des eaux avec platine d'étanchéité
- 8 Joint élastomère intégré dans le cadre
- 9 Grille
- 10 Platine d'étanchéité
- 11 Anneau de drainage
- 12 Sikadur®-30 Colle
- 13 Engravure 10*10 mm
- 14 Primaire
- 15 Couche de base armée

Réalisation d'un revêtement composite avec finition Quartz Color couleur à définir à la commande

Localisation : Laverie

Réalisation des remontées en plinthes à gorges

Traitement des points singuliers

Du fait de la nature des locaux, on apportera un soin tout particulier au traitement des points singuliers. La fourniture d'un carnet de détail comportant l'ensemble de ces traitements repérés sur un plan des locaux devra être fourni pour validation avant exécution des travaux.

Traitement de l'ensemble des points singuliers conformément à l'Avis Technique du système mis en œuvre :

- Les arrêts du revêtement seront réalisés par engravure
- Traitement de joint de dilatation comprenant :
 - Fond de joint
 - mastic souple polyuréthane
 - Tactoflex collé à la pâte époxy
 - Couche de base armé du complexe de résine
 - Couvre joint
 - mortier de résine
 - Couche de masse regarnie

Compris tous détails et sujétions de mise en place et finitions

Localisation : Au droit des ouvertures entre sol existant et sol en résine

1.0.3 – Localisation

Zone à traiter restaurant universitaire de longwy :

- Salle de plonge

Zone à traiter pour la partie atelier de Vandoeuvre :

- Dégagement 8
- Local poubelle
- Chambre froide 16
- Stockage cagettes

